



Evelyne MAGNE-MELILLI

La Tonnerre  
44190 GETIGNE  
Mobile : 06 89 93 06 05 / mail : labergeriedesbelleslandes@laposte.net

Ci-après dénommée « la productrice »

Et

Mme/Mlle/M.....

Adresse :

.....

.....

Tél : ..... Portable :

.....

Adresse électronique : .....

Ci-après dénommé « l'amapien-ne »

### Objet

Le présent contrat règle les modalités de vente et d'achat de viande de veau bio.

### GÉNÉRALITÉS SUR LES AMAP :

L'association pour le maintien d'une agriculture paysanne respecte les principes de la charte établie par l'association Alliance Provence, qui anime le réseau des AMAP. Les objectifs d'une AMAP sont entre autres de :

- Maintenir une agriculture paysanne, socialement équitable et écologiquement saine,
- Mettre en place une économie solidaire de proximité entre villes et campagnes,
- Permettre à des consommateurs d'acheter à un prix juste des produits d'alimentation de qualité de leur choix, en étant informés de leur origine, et de la façon dont ils ont été produits.

### LES ENGAGEMENTS DE LA PRODUCTRICE :

J'ai choisi d'élever des vaches de race « Bretonne Pie Noir », car c'est une race locale, dotée d'une solide rusticité et par conséquent adaptée à notre terroir. De plus les « Bretonne Pie Noir » font partie d'un plan de sauvegarde de race à faibles effectifs.

Viandes : Nourris sous la mère et à l'herbe jusqu'à leur départ, les veaux fournissent une viande atypique (rosée, tendre et Savoureuse) fort appréciée des consommateurs.

La productrice s'engage à respecter la charte de l'AMAP et le contrat entre l'AMAP et elle-même.

La productrice s'engage à fournir du veau de son exploitation uniquement.

Evelyne MAGNE-MELILLI s'engage à nous fournir de la viande de veau aux conditions suivantes :

\_ Colis de veau de race « Bretonne Pie Noir » (exceptionnellement race « prim'Holstein » élevé dans les mêmes conditions en septembre) au prix de 15,50 euros le kg, colis de 5 ou 8 kg, composé de : 1 rôti noix, 1 rôti épaule, des escalopes, des côtes, des tendrons ou osso bucco (à préciser à la commande) et de la blanquette.

\_ 2 livraisons prévues le 1er juillet et en septembre 2016 (la date exacte en septembre sera précisée ultérieurement) par Evelyne MAGNE-MELILLI entre 18 H 30 et 19 H 30.

Le lieu de livraison se situe au lieu de distribution habituel au Pallet.

### LES ENGAGEMENTS DE L'AMAPIEN-NE

- à prendre les mesures nécessaires pour respecter la chaîne du froid après distribution
- s'engage à venir ou faire récupérer le ou les colis lors des distributions.
- s'engage sur la ou les commandes indiquées ci-dessous.
- s'assure d'être à jour de sa participation financière à la vie de l'AMAP (6 €), à l'ordre de l'AMAP du Pallet auprès du trésorier Patrice Baconnais.

### RÈGLEMENT :

\_ Paiement avec 1 chèque pour 1 ou 2 livraisons ou avec 2 chèques (1 par livraison) sur la base de 5 ou 8 kg par colis, donné au référent avec le contrat. Le règlement du reliquat se fera selon le poids réel du ou des colis directement par chèque à Evelyne MAGNE-MELILLI lors de la dernière distribution (tous les chèques sont à l'ordre de « la bergerie des Belles Landes »).

### Livraison du 1er juillet 2016:

- ..... Colis de .....kg au total = .....kg x 15.50 €/kg =.....€

### Livraison de septembre 2016: (exceptionnellement, fourniture de viande bio de race prim 'Holstein au lieu de pie noire)

- ..... Colis de .....kg au total = .....kg x 15.50 €/kg =.....€

Soit un total de :.....€ payé avec 1 chèque de .....€

ou avec 2 chèques de ..... € et ..... €

Fait à : ..... Le : ..... en 2 exemplaires originaux.

La productrice :

L'amapien-ne :

Référent AMAP : **Patrice Baconnais 0681156847 / mail : baconnaispatrice@gmail.com**